

RAPPORT MORAL 2016

L'année 2016 a été, pour Agir pour l'Environnement, une année, en tous points, exceptionnelle. Tant du point de vue du nombre d'adhérents (plus de 8000 !) que de l'augmentation de ses ressources financières, son autofinancement (+ de 90% des recettes étant issues de dons de particuliers) ou encore du taux de renouvellement des adhérents d'une année sur l'autre, l'ensemble de ces indicateurs permet d'asseoir une légitimité qui s'est traduite par l'obtention, par le ministère de l'Ecologie, de l'habilitation accordée au titre de l'article L141-3 du code de l'environnement et par la possibilité d'accueillir jusqu'à trois volontaires en service civique.

L'équipe salariée s'est également étoffée et professionnalisée, conditions nécessaires et indispensables pour mener campagne et espérer obtenir des résultats. En 2016, fait remarquable, l'association a ainsi pu conduire de nouvelles campagnes en articulant au mieux mobilisation citoyenne, expertise et lobbying. De cette bonne articulation a pu naître une dynamique se traduisant par une progression sensible du nombre de participants aux pétitions impulsées par l'association. C'est ainsi que deux pétitions (bio et abeilles) ont atteint le chiffre record de 200 000 signatures ; cette participation massive est à l'origine du rapport de force que l'association a su créer et entretenir en multipliant les partenariats et rencontres avec les décideurs politiques et économiques.

A la grande différence de certains outils de mobilisation en ligne, Agir pour l'Environnement cherche à assurer le « service après-vente » en multipliant les occasions de sensibiliser les élus au bien-fondé des demandes formulées dans le cadre des pétitions en ligne ; ce qui requiert une expertise interne indispensable.

L'association a également lancé une nouvelle campagne sur la présence des nanoparticules dans les biens de consommation courante. Campagne qui a donné l'occasion à l'association de saisir un laboratoire reconnu en vue de réaliser des analyses scientifiques permettant de mettre en évidence la présence de nanos dans l'alimentation ; analyses qui se sont révélées être une première mondiale !

Parallèlement, l'association a poursuivi son engagement aux côtés des opposants aux grands projets inutiles et imposés ; notamment en lançant un site de votation citoyenne permettant de recueillir près de 100000 votes contre l'aéroport de Notre-Dame des Landes. Parallèlement, l'association a accompagné la sortie du film « L'intérêt général et moi » et publié un nouveau livre « Désobéir aux travaux inutiles ».

L'association a, enfin, coordonné la huitième édition du Jour de la Nuit, dont le succès ne se dément pas, avec l'organisation de plus de 500 événements locaux.

A la veille du vingtième anniversaire de l'association qui sera célébré en 2017, Agir pour l'Environnement peut mesurer concrètement les effets du plan stratégique adopté en 2014. L'engagement du Conseil d'administration, de l'équipe salariée et surtout des milliers d'adhérents permet d'escompter un prolongement de cette dynamique associative incontestable.

Agir pour l'Environnement – 2, Rue du Nord – 75018 PARIS

Document préparatoire à l'Assemblée générale ordinaire du 03 juin 2017

RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Avec 3 nouvelles campagnes, l'activité de l'association fut, en 2016, riche et pleine de nouveautés. Une part importante de l'action de l'association s'est progressivement appuyée sur les nouveaux outils électroniques développés au cours des années précédentes. C'est ainsi que le réseau électronique de l'association compte désormais plus de 450 000 contacts. Les pétitions « web » ont dépassé à deux reprises les 100 000 signatures, leur donnant un impact très supérieur aux précédentes pétitions. La crédibilité de l'association s'est, de surcroît, appuyée, sur une expertise renouvelée, qui est venue renforcer la compétence acquise en matière de mobilisation citoyenne. Enfin, par-delà le lancement de nouvelles pétitions, l'animation des campagnes ainsi que la phase de lobbying ont été mieux construites, conduisant l'association à obtenir des résultats tangibles qu'il est possible de mieux valoriser auprès des participants aux pétitions électroniques. Ces résultats sont la condition *sine qua non* d'une fidélisation du réseau.

En terme de contenu, l'engagement de l'association contre les grands projets inutiles et imposés lui permet d'intervenir sur un grand nombre de projets contestés (Center parcs, ferme-usine, aéroport, autoroutes, gare TGV...). L'association s'est ainsi pleinement mobilisée durant la consultation locale sur l'aéroport de Notre-Dame des Landes en organisant une votation citoyenne nationale, seul cadre territorial crédible pour recueillir l'avis des citoyens français appelés à financer une partie de cette infrastructure inutile.

L'association a également lancé une nouvelle campagne sur la question des nanoparticules dans les biens de consommation courante. L'écho médiatique ainsi que la forte mobilisation citoyenne entourant le lancement de cette campagne ont permis d'assurer le succès de l'association.

Agir pour l'Environnement a également mené campagne pour l'interdiction immédiate des insecticides néonicotinoïdes et pour l'introduction d'une part de 20% de bio en restauration collective.

Vie de l'association :

Avec 1308 personnes ayant opté pour un prélèvement automatique mensuel et 5006 personnes ayant adhéré via notre site-internet, l'association a connu un saut quantitatif très important en 2016. Répartis de façon relativement homogène sur le territoire français (avec des points forts en Rhône-Alpes, Ile de France et Bretagne), les adhérents d'Agir pour l'Environnement constituent désormais un réseau qu'il est nécessaire de réunir en vue d'accroître la mobilisation citoyenne.

L'équipe est passée de 4 à 7 permanents, à laquelle sont venus se joindre 3 volontaires en service civique. Cette professionnalisation de l'équipe va de pair avec une implication plus importante du Conseil d'administration qui se sera réuni physiquement 3 fois et aura tenu 12 réunions téléphoniques. Bénévoles et adhérents ont ainsi pu participer à de nombreux événements organisés par l'association notamment à l'occasion du lancement de la campagne « bio dans les cantines ».

Faisant suite à l'obtention de l'agrément, une demande d'habilitation a été validée par le ministère de l'écologie, au titre de l'article L141-3 du code de l'environnement. Cette habilitation permettra à l'association de participer activement à différentes instances institutionnelles et ainsi peser sur les négociations multi-acteurs.

Agir pour l'Environnement – 2, Rue du Nord – 75018 PARIS

Document préparatoire à l'Assemblée générale ordinaire du 03 juin 2017

Campagne « Interdire les insecticides « tueurs d'abeilles », c'est possible ! »

Contexte :

Dans le cadre du projet de Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages déposé en mars 2014, une opportunité s'est présentée d'interdire les pesticides les plus dangereux actuellement sur le marché pour les pollinisateurs : les néonicotinoïdes. Un amendement soutenu par la rapporteure du texte et le président de la Commission du développement durable à l'Assemblée nationale demandait une interdiction totale au 1^{er} janvier 2017. Plusieurs groupes politiques, les lobbies de l'agro-chimie et le ministre de l'Agriculture s'y étant opposés, APE a décidé de lancer une campagne en mars 2016 avec le soutien des trois principaux syndicats apicoles pour faire adopter cet amendement.

Partenaires :

Les 3 principaux syndicats apicoles : UNAF, FFAP, SNA + Réseau Cocagne, Greenpeace, Confédération Paysanne

Bilan synthétique :

Cette campagne a été un grand succès tant en terme de mobilisation (plus de 172 000 signataires) que d'impact puisque l'amendement interdisant les néonicotinoïdes a été adopté. L'interdiction définitive a été repoussée au 1^{er} septembre 2020 avec une étape intermédiaire au 1^{er} septembre 2018.

Principales actions :

I. Mars 2016 : e-pétition : « **Interdire les insecticides « tueurs d'abeilles », c'est possible !**

Cibles : Ministres Agriculture et Ecologie + députés

<http://neonicotinoides.agirpourenvironnement.org>

Pétition en partenariat avec les 3 principaux syndicats apicoles :

+ de 140 000 signatures – Résultat : vote d'un amendement d'interdiction au 1^{er} janvier 2017.

Réception à Matignon et au Ministère de l'Ecologie par la Secrétaire d'Etat à la Biodiversité,

II. Mai 2016 : e-pétition ciblant les sénateurs . Résultat : 173 698 signataires (en cumulé)

<http://neonicotinoides-senateurs.agirpourenvironnement.org>

III. 24 mai 2016 : Interpellation des parlementaires membres de la CMP via twitter et e-mails

<http://www.agirpourenvironnement.org/blog/l-interdiction-des-insecticides-tueurs-d-abeilles-se-decide-demain-3975>

IV. Trombinoscope sénateurs tueurs d'abeilles :

<http://reponses.agirpourenvironnement.org/neonicotinoides-senateurs/>

V. Juillet 2016 : e-pétition : « Insecticides tueurs d'abeilles : Demain... "J'arrête" » [http://sos-](http://sos-abeilles.agirpourenvironnement.org)

[abeilles.agirpourenvironnement.org](http://sos-abeilles.agirpourenvironnement.org) : 13 200 signataires. Résultat : réponse d'environ 90 mairies (voir bilan complet)

VI. Septembre 2016 : e-pétition : « Refusons deux nouvelles autorisations de pesticides « tueurs

d'abeilles » : Interpellation du directeur de l'ANSES. Résultat : 36 000 signataires <http://consultation-anses.agirpourenvironnement.org>

Bilan médiatique :

APE a été cité à de nombreuses reprises dans les médias notamment suite à la publication du sondage IFOP et lors du lancement de différentes pétitions.

Bilan institutionnel

Agir pour l'Environnement – 2, Rue du Nord – 75018 PARIS

Document préparatoire à l'Assemblée générale ordinaire du 03 juin 2017

Vote de l'interdiction des néonics (à 4 voix de majorité !) dans le cadre de la Loi biodiversité le 20/07/16. Loi promulguée le 8 août 2016.

Rendez-vous avec un conseiller du Premier ministre et rendez-vous avec la Secrétaire d'Etat à la biodiversité.

Interpellation des présidents des groupes politiques de l'Assemblée nationale et du Sénat.

L'interdiction définitive est au 1^{er} septembre 2020 avec une étape intermédiaire au 1^{er} septembre 2018. Entre temps l'ANSES est chargée d'étudier les alternatives aux néonicotinoïdes.

Public bénéficiaire

Les apiculteurs et plus généralement la faune et la flore.

Forces

Le réseau électronique et la réactivité d'APE.

Faiblesses

Revoir les méthodes d'interpellation des parlementaires.

Suite envisagée

Dans le cadre de la campagne présidentielle, la campagne d'interpellation des candidats « Moi Président-e », inclut un volet Objectif zéro phyto en 2025. Dans ce chapitre, il est demandé l'interdiction immédiate des pesticides les plus dangereux dont les néonicotinoïdes et le glyphosate. Cette campagne inclut une e-pétition pour l'interdiction des pesticides.

Campagne « Manger bio et local dans les cantines, c'est possible ! »

Contexte :

Les objectifs du Grenelle de l'environnement en matière de restauration collective publique n'ayant pas été respectés (objectif de 20 % de bio en 2012 – Nous en sommes à moins de 4 % en 2016), un cadre législatif plus contraignant nous semblait indispensable pour faire avancer ce sujet. Une proposition de loi déposée en ce sens à l'Assemblée nationale en janvier 2016 nous a permis de déclencher une campagne sur un sujet populaire.

Partenaires : 11 + 1 organisations :

FNAB, MRJC, FADEAR, Terre de Liens, REFEDD, Générations Futures, Bioconsom'acteurs, Miramap, Ligue de l'enseignement, Mouvement de l'Agriculture Biodynamique, Nature et Progrès + Fondation Nicolas Hulot pour le courrier papier aux députés.

Bilan synthétique :

L'objectif était d'obtenir en janvier 2016 l'adoption à l'Assemblée Nationale de la proposition de loi "visant à l'ancrage territorial de l'agriculture" déposée par Brigitte Allain, députée écologiste de Dordogne, sans qu'elle ne soit dénaturée.

L'objet principal de cette loi étant notamment de mettre en place un objectif concret et contraignant pour l'Etat et les collectivités permettant le passage à 40 % d'alimentation durable et locale dans la restauration collective publique en 2020 (dont 20 % en bio).

Le blocage du Sénat en mars 2016 et la disparition du groupe écologiste ont mis un terme à la PPL. Brigitte Allain a donc déposé dans le cadre de la loi Egalité et citoyenneté un amendement reprenant l'essentiel de sa PPL.

Cette campagne est celle qui a eu le plus grand succès dans l'histoire d'APE avec au total plus de 201 000 signataires.

Les cibles étaient les 577 députés et 348 sénateurs ainsi que les ministres concernés (Agriculture, Ecologie, Premier Ministre...).

Agir pour l'Environnement – 2, Rue du Nord – 75018 PARIS

Document préparatoire à l'Assemblée générale ordinaire du 03 juin 2017

Principales actions :

I. **Mai 2015** : Campagne pétition n°41 « Crèches, maternités, hôpitaux, maisons de retraite... Voir la vie en bio ! ». Support papier tiré à 120 000 ex. avec 12 partenaires. Diffusé dans les 410 Biocoops. Cibles : 1^{er} Ministre, Ministre de la Santé et maires.

Participation estimée 5 à 6 000 personnes.

II. **Janvier 2016** : e-pétition Assemblée Nationale (envoi aux 577 députés) avec 12 partenaires (FNCIVAM, FADEAR, MRJC, FNAB,...) : <http://cantinebio.agirpourenvironnement.org>

+ Sondage exclusif IFOP - APE

Résultats : 117 700 signataires ! Vote à l'unanimité de la PPL. APE cité à plusieurs reprises dans l'hémicycle et belle couverture médiatique (AFP, Le Monde, Libé, PQR,...)

III. **Mars 2016** : e-pétition Sénat « Il faut sauver le bio dans les cantines » avec la FNAB

<http://cantinebio-senateurs.agirpourenvironnement.org/> : Envoi direct aux 348 sénateurs.

Résultat : 66 733 signataires. Malgré le soutien du groupe PS et du ministre de l'Agriculture, les sénateurs suppriment l'objectif de 20 % de bio et local.

IV. **Mai 2016** : Trombinoscope sénateurs anti-bio :

Création d'un nouvel outil permettant de mieux identifier le vote des parlementaires et de les interpeller directement via e-mail et twitter.

<http://reponses.agirpourenvironnement.org/cantinebio-senateurs/>

V. **Octobre 2016** : e-pétition Sénat avec la FNAB et la FCPE

Empêchons les sénateurs de censurer le vote du bio sur les cantines

<http://lebiopourtous.agirpourenvironnement.org> : 59 268 signataires

VI. **Octobre 2016** : Lancement de la campagne « papier » « Crèches et cantines scolaires : Voir la vie en bio ». Tirée à 120 000 exemplaires et diffusée via le réseau Biocoop et les GAB.

VII. **Novembre 2016** : e-pétition <http://cantinebio-endanger.agirpourenvironnement.org>

Assemblée Nationale avec FNAB et FCPE

35 000 signataires en 48h

Résultats :

AU TOTAL une forte mobilisation avec PLUS DE 201 000 SIGNATAIRES !

Bilan médiatique :

APE est régulièrement intervenu auprès des médias : plusieurs interventions dans des conférences de presse organisées à l'Assemblée et au Sénat et envoi de plusieurs communiqués de presse (incluant la publication d'un sondage exclusif IFOP) tout au long de l'année 2016 ont permis d'obtenir une belle couverture médias (voir ci-dessous).

Bilan institutionnel

Notre intervention a contribué à obtenir un vote à l'unanimité à l'Assemblée Nationale en janvier 2016. Nous avons été cités à plusieurs reprises dans les enceintes des deux chambres parlementaires contribuant à légitimer notre action et nous donner une reconnaissance plus grande.

Le 20 % de bio et local a finalement été adopté dans le cadre de la loi Egalité et Citoyenneté le 22 décembre 2016 par l'Assemblée Nationale.

Malheureusement, le 26 janvier au soir, suite à la saisine du Conseil constitutionnel par les deux groupes parlementaires du parti Les Républicains du Sénat et de l'Assemblée Nationale, cette mesure a été supprimée de la loi pour vice de forme.

Bilan réglementaire : Le Conseil constitutionnel ayant retoqué l'article 67 bis... cette mesure n'a pas été prise en compte.

Public bénéficiaire

Si la loi avait été validée le public bénéficiaire aurait été :

Agir pour l'Environnement – 2, Rue du Nord – 75018 PARIS

Document préparatoire à l'Assemblée générale ordinaire du 03 juin 2017

- en amont les petits producteurs bio. Ils auraient été bénéficiaires via des contrats stables avec des collectivités locales et les services de l'Etat. Sans parler de l'effet sur les conversions.
- en aval : les enfants usagers des cantines scolaires de la crèche au lycée.

Forces

APE s'appuie sur un collectif d'associations et sur un réseau électronique de plus de 400 000 personnes. APE s'adapte au contexte relativement rapidement en créant de nouveaux outils le cas échéant (trombi, sondage,...)

Faiblesses

Manque d'anticipation, manque de ressources humaines sur communication et réseaux sociaux, prendre le temps de tisser des liens plus forts avec partenaires associatifs, financiers, institutionnels...

Suite envisagée: Poursuite d'une campagne nationale (électronique et papier) en juin 2017 (avec relance à la rentrée scolaire) en direction des élus locaux en partenariat avec la FCPE et la FNAB (d'autres partenaires sont envisagés comme l'UNCIPIE et la FNCIVAM). Objectif : Obtenir plus de bio et local dans la restauration scolaire de la crèche au lycée en mobilisant localement les citoyens, notamment les parents d'élèves, pour interpeller leurs élus locaux : maires, conseillers départementaux et conseillers régionaux.

Création envisagée de plusieurs outils : un dépliant à destination des parents de collégiens et lycéens. Un site internet permettant aux parents d'interpeller directement les élus concernés.

Bilan Médias

- IFOP : http://www.ifop.com/?option=com_publication&type=poll&id=3264
- AFP : 1 dépêche
- Le Figaro : 11/01/16 : <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/01/11/97001-20160111FILWWW00264-les-francais-veulent-du-bio-dans-les-cantines.php>
- BFM : 11/01/16 : <http://www.bfmtv.com/societe/sondage-80percent-des-francais-pour-les-aliments-bios-dans-les-cantines-942727.html>
- L'Express : 11/01/16 : http://www.lexpress.fr/actualite/societe/les-francais-largement-favorables-a-l-alimentation-bio-dans-les-cantines_1752548.html#xtor=AL-839
- La France agricole : 11/02/16 : <http://www.lafranceagricole.fr/actualites/bio-cantines-les-trois-quarts-des-francais-favorables-ala-proposition-de-loi-de-brigitte-allain-1,0,307793299.html>
- L'Est éclair : 11/01/16 : <http://www.lest-eclair.fr/413475/article/2016-01-11/menus-bios-et-vegetariens-les-cantines-doivent-elles-proposer-des-repas-speciaux>
- L'Union : 11/01/16 : <http://www.lunion.fr/636105/article/2016-01-11/les-trois-quarts-des-francais-sont-pour-les-aliments-bios-dans-les-cantines>
- Bioaddict.fr : 11/01/16 : <http://www.bioaddict.fr/article/les-francais-s-unissent-pour-imposer-les-produits-bio-locaux-et-de-saison-dans-les-cantines-a5231p1.html>
- UP le Mag (Groupe SOS) : 11/01/16 : <http://www.up-inspirer.fr/19728-les-trois-quarts-des-francais-pour-les-aliments-bios-dans-les-cantines-sondage-2>
- Actu Orange : 11/01/16 : http://actu.orange.fr/societe/les-trois-quarts-des-francais-pour-les-aliments-bios-dans-les-cantines-afp_CNT000000i2pz3.html
- Ouest France : 12/01/16 : Cantines scolaires : les français veulent plus de bio (article réservé aux abonnés)
- La Dépêche du Midi : 12/01/16 : <http://www.ladepeche.fr/article/2016/01/12/2254124-les-francais-veulent-du-bio-a-la-cantine.html>
- Le Dauphiné : 12/01/16 : <http://www.ledauphine.com/societe/2016/01/12/les-francais-veulent-du-bio-a-la-cantine>
- Magazine Good planet info : 12/01/16 : <http://www.goodplanet.info/actualite/2016/01/12/les-trois-quarts-des-francais-pour-les-aliments-bios-dans-les-cantines/>
- Le Monde : 13/01/16 : http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/01/13/pollution-chasse-aux-toxiques-manger-local-5-propositions-de-loi-ecologistes-devant-l-assemblee_4846762_3244.html
- Terra Eco : 13/01/16 : <http://www.terraeco.net/Nos-cantines-publiques-passeront,64107.html>
- France 3 Bourgogne : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne/les-deputes-se-penchent-sur-le-bio-dans-les-cantines-scolaires-903749.html>
- France Bleu Bourgogne : 13/01/16 : <https://www.francebleu.fr/infos/societe/donnez-votre-avis-faut-il-imposer-le-bio-dans-les-cantines-1452699073>
- Libération : 14/01/16 : http://www.liberation.fr/france/2016/01/14/restauration-collective-l-assemblee-encourage-le-manger-local_1426480
- Le Populaire : 14/01/16 : http://www.lepopulaire.fr/page-4/france-monde/actualites/a-la-une/national/2016/01/14/manger-local-dans-la-restauration-collective-l-assemblee-unanime-vote-une-proposition-de-loi-ecologiste_11738249.html

Agir pour l'Environnement – 2, Rue du Nord – 75018 PARIS

Document préparatoire à l'Assemblée générale ordinaire du 03 juin 2017

- Bioalaune : 15/01/16 : <http://www.bioalaune.com/fr/actualite-bio/31407/bio-local-cantines-loi-votee-lunanimite>
- Le Bien public : 17/01/16 : <http://www.bienpublic.com/actualite/2016/01/17/la-malbouffe-devient-de-mauvais-gout>
- L'Est républicain : 17/01/16 : <http://www.estrepubicain.fr/actualite/2016/01/17/la-chasse-a-la-malbouffe-ouverte>
- La Gazette des communes : 18/01/16 : <http://www.lagazettedescommunes.com/425953/les-collectivites-territoriales-peuvent-reprendre-en-main-leur-politique-alimentaire/>
- Reporterre : 19/01/16 : http://www.reporterre.net/spip.php?page=redirect&id_article=8826
- France 3 Normandie : 19/01/16 : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/basse-normandie/la-cantine-du-futur-sera-plutot-bio-et-locavore-908109.html>
- Un plus bio : 19/01/16 : <http://www.unplusbio.org/brigitte-allain-ma-proposition-de-loi-fixe-de-vraies-orientations/>
- Bastamag : 21/01/16 : <http://www.bastamag.net/Une-loi-pour-que-des-menus-bio-et-locaux-arrivent-enfin-dans-les-cantines>
- France 3 Normandie : 21/01/16 : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/basse-normandie/top-chef-ce-n-est-pas-qu-la-tele-mais-aussi-la-cantine-909373.html>
- Localtis.info (quotidien de la CDC) : <http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250270142772>
- Terre-net : <http://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/les-trois-quarts-des-francais-pour-les-aliments-bio-dans-les-cantines-202-115873.html>
- Village magazine : <http://www.village.tm.fr/actualites/76-de-francais-favorables-lintroduction-daliments-bios-locaux-et-de-saison-en>
- Syndicat CFTC Territoriaux : <http://syndicatcftcregioniledelfrance.unblog.fr/2016/01/18/lassemblee-unanime-pour-faciliter-lapprovisionnement-local-dans-la-restauration-collective/>
- Meltyfood.fr : <http://www.meltyfood.fr/les-francais-veulent-du-bio-a-la-cantine-a489687.html>
- Repasbio.org : <http://www.repasbio.org/petition-manger-biocal-dans-les-cantines-cest-possible>
- Emploi-vert.fr : <http://www.emploi-vert.fr/content/un-mouvement-damplour-pour-que-le-bio-sinstalle-durablement-dans-les-cantines-scolaires>
- Alimentation générale.fr : <http://alimentation-generale.fr/en-continue/les-trois-quarts-des-francais-pour-les-aliments-bios-dans-les-cantines>

Campagne « Stop aux nanos ! »

NANOPARTICULES DANS L'ALIMENTATION : Agir pour l'Environnement a révélé ce nouveau scandale alimentaire et a poussé le gouvernement et les industriels à passer à l'action !

Le 15 juin 2016, Agir pour l'environnement publiait des analyses mettant clairement en évidence la présence de nanoparticules dans 4 produits alimentaires courants choisis au hasard (biscuits Lu, chewing-gum Malabar, blanquette de veau William Saurin et mélanges d'épices pour Guacamole de Carrefour). Pour la première fois en Europe, des analyses réalisées par un laboratoire indépendant, apportaient la preuve irréfutable que les Français consomment des nanoparticules à leur insu, via les additifs alimentaires E171 (le colorant dioxyde de titane) et E551 (l'anti-agglomérant dioxyde de silice). Cette enquête a connu un fort retentissement médiatique, avec notamment un article qui a fait la Une du journal Le Monde.

Ces analyses mettaient également en lumière l'absence d'information du consommateur puisque tous les produits analysés auraient dû porter la mention « nano » dans la liste des ingrédients, comme l'exige la Réglementation européenne depuis ... décembre 2014 !

Agir pour l'environnement a donc frappé un grand coup ! En parallèle, une pétition était lancée pour demander un moratoire sur les nanoparticules dans les biens de consommation. La pétition a été signée pas près de 50 000 personnes.

L'association a également saisi la Direction Générale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes, qui a annoncé quelques semaines plus tard, le lancement du premier vaste plan de contrôle sur la mise en conformité de l'étiquetage des produits alimentaires susceptibles de contenir des nanoparticules.

Nous n'avons pas tardé à sentir que les industriels aussi commençaient à réagir... Un mois après les analyses, c'est William Saurin qui a ouvert le bal en annonçant le retrait du dioxyde de titane de toute sa gamme de produits et l'interdiction des nanotechnologies dans les aliments et les emballages alimentaires. Le confiseur français, Lutti, a suivi quelques semaines après.

Agir pour l'Environnement – 2, Rue du Nord – 75018 PARIS

Document préparatoire à l'Assemblée générale ordinaire du 03 juin 2017

Pour suivre au mieux l'état du marché, Agir pour l'environnement a lancé une enquête sur les produits vendus dans le commerce avec l'aide des « détectives nanos ». Les premiers résultats sont sidérants. Si aucun produit étiqueté « nano » n'a pu être identifié, plus de 200 produits alimentaires suspects ont été dénichés. L'association les a systématiquement achetés, pris en photo, et soigneusement gardés pour des actions futures. Un questionnaire a été envoyé systématiquement aux fabricants pour demander des garanties sur l'absence de nanoparticules. Les industriels étant peu bavards sur le sujet, nous n'avons pas été surpris de ne recevoir que très peu de réponses. Les réponses reçues n'apportaient jamais de preuves tangibles.

Ces éléments collectés au fil des mois ont permis de lancer une alerte à la veille d'Halloween en attirant l'attention sur le fait que plus de la moitié des produits susceptibles de contenir des nanoparticules sont destinés aux enfants (bonbons, chewing-gums, biscuits, chocolats...). Les médias se sont très bien fait l'écho de cette information (le sujet a même fait l'ouverture du JT de France 2 !) et a permis de placer ce sujet dans le débat public.

Alerte n° 22 : « Travaux inutiles... non merci ! »

Consultation Notre-Dame des Landes : Faisant suite à l'annonce, par le gouvernement, d'une consultation à minima, réduite au seul département de la Loire-Atlantique, Agir pour l'Environnement a développé un nouvel outil électronique permettant de nationaliser cette consultation au travers d'une votation citoyenne. Plus de 90 000 personnes ont participé à cette première votation citoyenne. Cet outil pourra être réutilisé pour d'autres consultations sur d'autres projets.

Le manuscrit du livre « Désobéir aux grands projets inutiles » a été adressé à l'éditeur Le Passager Clandestin qui a accepté d'en imprimer 500 exemplaires en urgence afin que nous puissions les diffuser durant la campagne entourant la consultation départementale.

Agir pour l'Environnement a été à l'initiative d'une coordination des associations nationales. Cette coordination a finalement réussi à publier une tribune dans Libération co-signée par la plupart des associations nationales. Elle a également diffusé une vidéo laissant la parole aux principales figures du milieu associatif hexagonal. Une conférence de presse a également été organisée.

CAMPAGNE « STOP-AUTOROUTES »

Faisant suite à notre mobilisation contre les grands projets inutiles, l'association a décidé de lancer une pétition électronique s'opposant à la plupart des projets autoroutiers annoncés par le gouvernement dans le cadre du plan de relance autoroutier. Cette é-pétition a rassemblé plus de 23000 personnes et a été largement relayée par les associations locales.

CAMPAGNE « OPHYTO, 100% BIO »

Dans le cadre de la campagne « Ophyto, 100% bio » menée en partenariat avec Générations futures et Bioconsom'acteurs, une mise à jour du site villes et villages sans pesticides a été effectuée. Grâce à l'ajout des données fournies par Natureparif, le nombre de communes référencées a atteint plus de 3100. Selon la loi sur la transition énergétique, l'ensemble des communes devront se passer des pesticides d'ici au 1^{er} janvier 2017. L'enjeu est donc d'identifier les mairies prêtes et celles qui doivent encore fournir un effort important. Benjamin et Martin ont profondément retravaillé le fond de carte (ainsi que la partie « gestion des données ») afin qu'il puisse afficher plus facilement les informations émises par les collectivités.

Agir pour l'Environnement – 2, Rue du Nord – 75018 PARIS

Document préparatoire à l'Assemblée générale ordinaire du 03 juin 2017

A partir du 15 octobre, Agir pour l'Environnement a relayé dans son réseau un crowdfunding en vue de soutenir le financement d'un film réalisé par Guillaume Bodin « Ophyto, 100% bio ».

8^{ème} édition du JOUR DE LA NUIT

Agir pour l'Environnement, coordinatrice de l'événement, a fédéré autour de cette 8^{ème} édition un collectif de 25 organisations, aussi bien institutionnelles qu'associatives. Ce panel d'acteurs a permis d'aborder la pollution lumineuse sous ses divers angles et mobiliser plus largement le soir du 8 octobre. Ce sont au total 686 événements qui ont marqué cette année 2016 : 329 animations organisées simultanément avec 357 extinctions totales et partielles de l'éclairage public. Ce bilan présente des données sur l'ensemble des manifestations organisées dans le cadre du Jour de la Nuit, sur la préparation et la communication de l'événement, ainsi qu'un retour sur les retombées médiatiques et l'expérience des participants.

Pour le bilan complet -> http://www.jourdelanuit.fr/2016/bilan_2016.pdf

VIE DE L'ASSOCIATION

Equipe permanente :

De nombreuses évolutions sont intervenues (ou vont intervenir). C'est ainsi que :

- Julie Corchero a souhaité pouvoir bénéficier d'une rupture conventionnelle qui lui a été accordée en date du 31 mai 2016.
- A la suite d'une négociation avec Mickaël Huet, ce dernier a pu bénéficier de la possibilité de travailler à distance sur un mi-temps de Montpellier, l'autre mi-temps se faisant au siège de l'association et ce jusqu'à la fin octobre sur Paris. En contrepartie, il a été proposé à Mickaël une rupture conventionnelle lui permettant de mieux préparer son évolution professionnelle.
- Antoine Lagneau a été recruté à mi-temps par Agir pour l'Environnement début novembre.

Habilitation de l'association

A la suite d'un stage effectué par Nour Laajail, nous avons adressé une demande en vue d'obtenir l'habilitation (super-agrément) au titre des articles L141-3 et R.141-21 à R141-26 du code de l'environnement. Le ministère de l'Ecologie a signé l'arrêté habilitant l'association en date du 21 décembre 2016. Pour rappel, « *L'agrément d'association de protection de l'environnement permet d'être appelé à participer à l'action des organismes publics concernant l'environnement et d'être désigné pour siéger dans des commissions ou conseils à vocation consultative, de niveaux national, régional ou départemental par exemple. Toutefois, pour certaines instances consultatives, dont la liste est fixée par le décret n°2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable, le législateur a défini des exigences particulières (Articles L 141-3 et R 141-21 à R 141-26 du code de l'environnement). Pour y accéder, une habilitation à siéger est nécessaire.* »

Agrément « service civique » : L'association a obtenu l'agrément « service civique » lui permettant de « recruter » jusqu'à 3 personnes sous statut « service civique » et pour une durée de 8 mois.

PARTICIPATION A DES SALONS

Salon Primevère : Comme chaque année, Agir pour l'Environnement a participé au salon Primevère. A la suite d'un appel à bénévoles, une demi-douzaine de bénévoles ont aidé l'équipe salariée. RED! a également répondu présent afin de présenter l'abécédaire ainsi que l'exposition. Celle-ci a été présentée à l'entrée du salon.

Agir pour l'Environnement – 2, Rue du Nord – 75018 PARIS

Document préparatoire à l'Assemblée générale ordinaire du 03 juin 2017

Notre Dame des Landes (11 et 12 juillet) : Une nouvelle fois, APE a tenu un stand à NDDL pour soutenir la lutte contre les grands projets inutiles et imposés, l'occasion de présenter la 3^{ème} édition du petit livre noir.

Salon Marjolaine : Agir pour l'Environnement a renoué avec sa présence au salon Marjolaine. Grâce à l'appui d'une trentaine de bénévoles s'étant relayés sur le stand, Agir pour l'Environnement a pu assurer une présence forte à l'occasion de ce salon. Le bilan reste mitigé (aspect financier / temps mobilisé), l'aspect commercial du salon dépassant le côté militant, le public présent vient principalement pour faire des achats et non pour s'informer.

RAPPORT FINANCIER 2016

Pour la sixième année consécutive, **nous finissons l'année avec un résultat positif, de 76 301 euros en 2016**. Avec un exercice 2016 dont le total des produits est en forte augmentation (600 620 euros contre 513 472 euros en 2015), la structure financière de l'association demeure saine. Année après année, nous sommes en train de réussir à créer une réserve afin d'améliorer la visibilité de la trésorerie de l'association à 6 mois. Nos fonds propres passent de 87 369 euros à 163 670 € (essentiellement immobilisés dans les "murs" de l'association).

L'autonomie financière de l'association reste exceptionnelle puisque cette année encore les cotisations, les dons des particuliers et les ventes de matériel représentent environ 90,15 % de nos recettes. Les recettes issues des dons en ligne augmentent sensiblement pour atteindre 275 858 euros (en intégrant l'opération Ulule), soit 45,93 % de nos recettes. Enfin, plus de 16 % de nos recettes proviennent des prélèvements automatiques en hausse de 8 777 euros. Si on y ajoute les aides à l'emploi (peu susceptibles de baisser), **notre "dépendance" aux subventions baisse significativement de près de 11 points d'une année sur l'autre pour s'établir à 9,78 % de nos recettes** ; cette baisse est essentiellement due à la volonté de l'association de ne plus dépendre de subventions publiques.

En 2016, nous avons reçu le concours financier de :

- Ministère de l'Ecologie et du Développement durable (1,66 % des recettes)
- Réserve parlementaire (2,00 % des recettes)
- La Mairie de Paris (1,17 % des recettes)
- Biocoop (1,33 % des recettes)

La totalité des versements effectués au titre des cotisations, prélèvements, contributions volontaires et achats de matériels représentent 90,15 % des recettes de l'association. Force est de constater que l'investissement engagé il y a désormais plusieurs années dans les outils électroniques permet à l'association d'accéder à une véritable autonomie financière lui octroyant une liberté d'action enviable. Par ailleurs l'augmentation significative des dons en ligne via une carte bancaire vient plus que combler le tassement constaté des dons versés à l'aide de documents papiers. Il est néanmoins à noter que les adhésions en ligne peuvent être source d'insécurité car le renouvellement d'une année sur l'autre est loin d'être acquis. Par ailleurs, **un tiers de nos recettes se concentre en décembre**. Nous "découvrons" le résultat de l'association... en janvier. Il est donc extrêmement difficile d'anticiper en réduisant (ou pas) la voilure afin de nous approcher de l'équilibre budgétaire. La communauté « Agir pour l'Environnement » tend néanmoins à se consolider, y compris en terme financier.

L'augmentation continue du nombre d'adhérents permet tout à la fois à l'association d'augmenter son influence, sa légitimité et son autonomie financière. Face aux tentatives nombreuses d'élus d'asphyxier les associations en réduisant drastiquement le montant des subventions versées, le choix d'une autonomie financière visant les 100% est une volonté de maintenir intacte notre liberté d'action et de parole. Grâce à plus de 8000 adhérents, l'association est en passe de réussir son pari de rester 100% indépendante. Cette volonté maintes fois réitérée a également pour effet de préserver ce lien si fragile avec les milliers de donateurs.

La bonne santé financière de l'association est due à la confiance des adhérents et donateurs. Nous ne pouvons que leur en être gré et les remercier sincèrement en tentant d'être à la hauteur de cette confiance.

Jean HASCOUËT, Trésorier

Agir pour l'Environnement – 2, Rue du Nord – 75018 PARIS

Document préparatoire à l'Assemblée générale ordinaire du 03 juin 2017